



Directive « Habitats –Faune–Flore »
Zone Spéciale de Conservation

Infos site Natura 2000

N°2 – Janvier 2023

Révision du Document d'Objectifs

Site FR 9400576

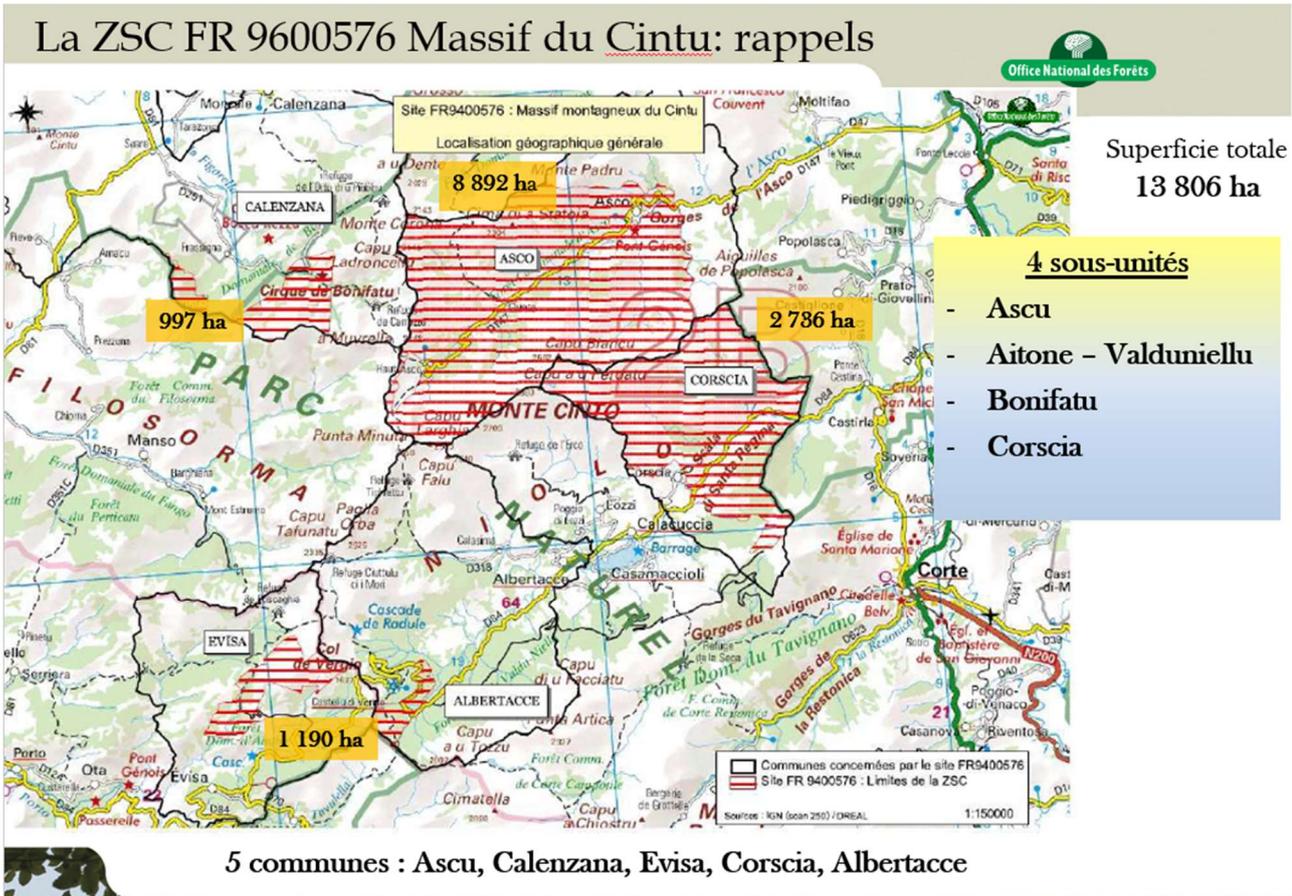
Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

« Massif montagneux du Cintu »



Contexte

Le site Natura 2000 ZSC « Massif montagneux du Cintu » s'étend sur 13 806 hectares, et est composé de 4 sous-unités géographiques distinctes : Aitone-Valduniellu, Ascu, Bonifatu et Corscia.



Chaque sous-unité a fait l'objet d'un document d'objectifs (DocOb) spécifique, révisé en 2022 et intégré dans un document unique validé en décembre 2022.



Le tableau ci-dessous présente le calendrier de réalisation de la mission.

	2021					2022							
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Réunion du Copil pour le lancement de l'opération	non réalisée cause crise sanitaire												
Réunions de groupes de travail thématiques						24 mai : réunion GT "Habitats - Espèces"	Hierarchisation des enjeux soumis aux membres du Copil et des GT		02 août : réunion GT "Activités humaines : Pastoralisme"	Envoi du bulletin "Infos site" n°1 le 09 septembre	11 octobre : réunion GT "Activités de pleine nature"		
Réunions d'information									Informations et recueil des avis des maires / réunion mairie Evisa 05 sept / réunion mairie Ascu le 14 sept / réunion mairie Calenzana le 27 sept / sollicitation mairie d'Albertacce le 19 sept				
Evaluation du Docob de 2011		Réalisée											
Analyse foncière		Réalisée											
Analyse écologique		Réalisée pour la hiérarchisation des enjeux de gestion ; contacts et échanges avec les											
Mise à jour du FSD			Réalisé avec le bilan du docob de 2011										
Analyse de la compatibilité des documents de gestion avec Natura 2000													
Mesures de contractualisation possibles						Elaboration des propositions en fonction des réunions des GT							
Rédaction des fiches action													
Rédaction du document complet													
Réunion du copil pour validation finale													9 décembre 2022
Approbation du Docob révisé													Arrêté préfectoral du 28/12/2022

Révision du Docob : les réunions des groupes de travail thématiques et le recueil de l'avis des mairies

En fonction des thématiques spécifiques qui sont apparues dans l'analyse écologique et socio-économique au sein des sous-unités du site, 3 Groupes de Travail (GT) ont été définis :

- Groupe de Travail « Habitats – Espèces » ;
- Groupe de Travail « Pastoralisme » ;
- Groupe de Travail « Activités de pleine nature »

Le GT « Habitats – Espèces » s'est réuni le 24 mai 2022. Il a permis de préciser les enjeux écologiques du futur docob, notamment pour le Mouflon de Corse.

Le GT « Pastoralisme », réuni le 2 août 2022, a mis en exergue la nécessité d'identifier les acteurs du territoire et de les impliquer dans une démarche d'information et de concertation afin de participer à la réalisation des objectifs de gestion conservatoire, notamment en ce qui concerne les habitats agro-pastoraux.

Le GT « Activités de pleine nature » n'a pu se tenir que le 11 octobre 2022, compte tenu des contraintes de disponibilité des acteurs économiques de la filière durant la saison estivale.

Des structures privées, les associations et fédérations départementales ainsi que les services spécialisés de la CdC étaient présents. Ces acteurs ont participé pleinement à l'adaptation des objectifs de gestion pour chaque sous-unité du site Natura 2000.

Parallèlement, chaque mairie concernée par le site Natura 2000 (Albertacce, Ascu, Calenzana, Corscia et Evisa) a été sollicitée afin de donner leur avis et leurs propositions pour le futur document d'objectifs.

Les comptes-rendus des GT et des réunions en mairies d'Evisa, Ascu et Calenzana sont annexés au docob 2022 approuvé ou sur le site <http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400576-massif-montagneux-du-cinto>

L'approbation du docob

Conformément au tableau de bord prévisionnel, le comité de pilotage (Copil) s'est réuni le 9 décembre 2022 à Corte pour la validation du document final.

Après une présentation des opérateurs (ONF et Biotope) et des échanges avec les membres du Copil, le document d'objectifs a été validé.

Toutefois, aucune structure porteuse pour la mise en œuvre de l'animation n'a pu être désignée.

Par la suite, la phase de consultation publique n'a soulevé aucune remarque particulière. Le Docob a donc été définitivement approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2B-2022-28-12-00001 du 28 décembre 2022.

D'autre part, la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, étant effective depuis le 1er janvier 2023, la Collectivité de Corse a désormais en charge la gestion des sites Natura 2000 essentiellement terrestres. A ce titre, elle devra réunir à nouveau le copil afin de désigner la structure porteuse pour la mise en œuvre du docob.

Pour plus d'informations

<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400576-massif-montagneux-du-cinto>